

PARTENARIAT POUR UNE BONNE GOUVERNANCE

Le « **Partenariat pour une bonne gouvernance** » est une initiative conjointe phare de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe qui soutient les réformes dans la région du Partenariat oriental de l'UE visant à aligner les législations, les politiques publiques et les pratiques nationales sur les normes européennes dans des domaines clés tels que **le renforcement de la justice, la lutte contre la criminalité économique, la promotion de l'égalité et de la non-discrimination, et l'accès des femmes à la justice**, en accordant une attention particulière aux processus **d'adhésion à l'UE**.

Le programme, qui en est maintenant à sa **troisième** phase, fournit **un soutien sur mesure en matière juridique et de politiques publiques, favorise l'apprentissage entre pairs de la région** et offre **une expertise législative réactive** grâce au Mécanisme de réponse rapide (QRM). Il propose un cadre flexible et axé sur la demande, qui répond à l'évolution constante des besoins de réformes dans la région apportant des avantages réels aux institutions, aux professionnels et aux citoyens .

EN CHIFFRES | AU 1ER JANVIER 2026



12 PROJETS SPÉCIFIQUES À CHAQUE PAYS MIS EN ŒUVRE EN ARMÉNIE, EN AZERBAÏDJAN, EN GÉORGIE, EN RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA ET EN UKRAINE

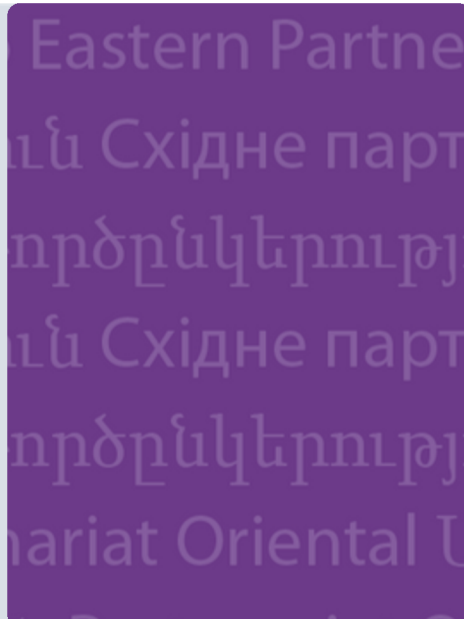


4 PROJETS RÉGIONAUX, DONT LE « TABLEAU DE BORD DE LA JUSTICE DU PARTENARIAT ORIENTAL »

UN PROJET DÉDIÉ À LA COOPÉRATION AVEC LES FORCES DÉMOCRATIQUES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE BIÉLORUSSES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LA NON-DISCRIMINATION



UN BUDGET DE 21,23 MILLIONS D'EUROS



IMPACT DU PROGRAMME DANS LA RÉGION DU PARTENARIAT ORIENTAL DE L'UE



RENFORCEMENT DES SYSTÈMES JUDICIAIRES

Des systèmes judiciaires plus indépendants, plus efficaces et plus responsables. Le secteur judiciaire de la République de Moldova a modernisé son système d'information automatisé, permettant de collecter des données sur les performances des tribunaux. Cette initiative favorise une prise de décision efficace fondée sur des éléments objectifs et renforce les mécanismes de responsabilité judiciaire. La Cour constitutionnelle d'Ukraine a adopté un code de déontologie, étape clé vers une intégrité renforcée et une plus grande confiance dans le système judiciaire. Les institutions judiciaires **du Partenariat oriental de l'UE** sont désormais plus aptes à recueillir et communiquer les données judiciaires conformément à la méthodologie de la CEPEJ, améliorant ainsi la qualité de l'évaluation de la réforme judiciaire dans toute la région.

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE

Des institutions plus solides pour prévenir, détecter et lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent. Le cadre anti-corruption **de l'Arménie** est désormais mieux aligné sur les recommandations du Groupe d'états contre la corruption du Conseil de l'Europe, permettant de combler les lacunes et de renforcer la prévention et l'application de la loi. Les institutions publiques de la région **du Partenariat oriental de l'UE** ont renforcé leurs capacités à évaluer les risques de corruption et à identifier les risques financiers liés à la criminalité transfrontalière, ce qui est essentiel pour concevoir des politiques efficaces.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LA NON- DISCRIMINATION

Des politiques et des mesures efficaces ont été mises en place pour lutter contre la discrimination, la haine et le racisme. Les journalistes et les professionnels des médias en **Géorgie** disposent désormais d'outils leur permettant d'utiliser un langage plus éthique et moins stigmatisant, ce qui contribue à réduire les discours haineux et à rendre compte de manière plus équitable de la situation des groupes vulnérables. Des plateformes interrégionales réunissant les organismes de lutte contre les discriminations et la société civile des Balkans occidentaux et **de la région du Partenariat oriental de l'UE** offrent davantage de possibilités de partage de solutions efficaces pour lutter contre la discrimination.

PROMOUVOIR L'ACCÈS DES FEMMES À LA JUSTICE ET LEUR PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES

Une chaîne judiciaire plus sensible à la dimension de genre. **L'Azerbaïdjan a modifié son cadre juridique afin de renforcer la protection des victimes et d'améliorer** l'efficacité des ordonnances de protection, conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe. Dans toute **la région du Partenariat oriental de l'UE**, un réseau d'institutions de formation judiciaire facilite l'apprentissage entre pairs et le développement de méthodes d'enseignement innovantes favorisant l'accès des femmes à la justice.



VISITEZ LE SITE WEB DU PROGRAMME POUR PLUS
D'INFORMATIONS EN SCANNANT LE CODE QR

Cofinancé
par l'Union européenne



Cofinancé et mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe